

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 juin 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

Lettres identiques datées du 11 juin 2018, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me vois obligé de vous écrire de nouveau, pour la onzième semaine consécutive, afin d'appeler votre attention sur la situation critique qui règne toujours dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et plus particulièrement sur le drame que continuent de vivre les civils palestiniens sous l'occupation militaire israélienne.

Les politiques et pratiques illégales de la Puissance occupante ne cessent de faire directement des victimes parmi les civils, traumatisant davantage la population. Le 6 juin, les forces d'occupation israéliennes ont abattu Izz al-Din al-Tamimi, âgé de 21 ans, dans le village de Nabi Saleh, au nord-ouest de Ramallah. Le jeune homme a reçu trois balles tirées à bout portant, dont une au cou, alors même qu'il ne représentait aucune menace directe ou immédiate pour les soldats. Lorsque des infirmiers palestiniens ont tenté de lui porter secours, les forces israéliennes les en ont empêchés et ont laissé Izz al-Din se vider de son sang pendant plus d'une trentaine de minutes avant qu'une ambulance soit autorisée à venir chercher son cadavre.

Le meurtre d'Izz al-Din al-Tamimi est d'autant plus odieux qu'il a clairement été prémédité. Sa mère a raconté que deux jours plus tôt, les soldats étaient venus à son domicile et lui avaient dit qu'ils tueraient son fils et ne lui laisseraient que ses yeux pour pleurer. À l'instar de tous les Palestiniens vivant sous l'occupation, toute la vie d'Izz al-Din a été marquée par la violence, l'humiliation et l'oppression quotidiennes.

La famille al-Tamimi est bien connue sur la scène internationale pour son activisme pacifique contre l'occupation israélienne et les crimes commis par la Puissance occupante dans le village de Nabi Saleh. Depuis 2009, la famille al-Tamimi et les villageois de Nabi Saleh tiennent une manifestation pacifique hebdomadaire contre la construction du mur, la confiscation de terres et l'établissement de colonies de peuplement, autant d'actes illégaux de la part d'Israël. Ce village est au cœur des



préoccupations depuis qu’Ahed al-Tamimi, âgée de 16 ans, a été arrêtée par les forces d’occupation et condamnée à huit mois de prison. Depuis lors, les forces israéliennes ont arrêté et emprisonné 18 membres de sa famille proche et élargie, dont six enfants, et mené une campagne de punition collective contre le village.

Le meurtre délibéré d’Izz al-Din al-Tamimi par Israël n’est que le dernier d’une longue série d’assassinats de civils palestiniens, y compris des enfants, dans tout le Territoire palestinien occupé. Pour ce crime, et pour tous les autres crimes et violations commis par la Puissance occupante contre le peuple palestinien, nous demandons qu’Israël soit pleinement tenu responsable.

À cet égard, nous appelons également votre attention sur le fait que le nombre de victimes continue d’augmenter à Gaza, Israël poursuivant ses actes d’agression contre les manifestants palestiniens pacifiques. Vendredi dernier, le 8 juin, la Puissance occupante a de nouveau massacré des civils palestiniens non armés participant à la Grande Marche du retour à Gaza, ce qui porte le nombre total de Palestiniens tués depuis le 30 mars à 131 personnes, dont 15 enfants. Ce jour était d’une importance particulière pour les Palestiniens car il s’agissait de la Journée de Jérusalem, triste commémoration de l’annexion illégale de Jérusalem-Est par Israël.

Les victimes tuées par Israël sont Haitham al-Jamal, âgé de 15 ans, Ziad Jadallah Bureim, âgé de 26 ans, Imad Nabil Abu Darabi, âgé de 26 ans, et Yousef Al-Fasih, âgé de 29 ans. En outre, 618 manifestants ont été blessés, plus d’une centaine par des tirs à balles réelles. Comptaient parmi les blessés Mohammed Abdel al-Baba, photographe de l’Agence France-Presse, qui a été touché par des tirs à balles réelles alors qu’il tentait de photographier un manifestant blessé et portait une veste et un casque indiquant qu’il appartenait à la presse, et un homme de 23 ans frappé au visage par une grenade lacrymogène, dont des images ont été largement diffusées sur les médias sociaux, le montrant le visage et la chemise ensanglantés et se tenant la gorge alors qu’il tentait de respirer dans un nuage de gaz lacrymogène.

Israël a non pas condamné mais applaudi la cruauté révélée par ces scènes et ces images et, plus révoltant encore, a incité à la haine contre les Palestiniens. Le Ministre israélien Avigdor Lieberman a publié un tweet dans lequel il a salué la détermination et le professionnalisme des soldats des Forces de défense israéliennes postés à la frontière de la bande de Gaza, tandis que le porte-parole israélien Emmanuel Nahshon a décrit les manifestants palestiniens comme des « crétins haineux » (« hateful morons ») et les a comparés aux jeunesses hitlériennes par un jeu de mot en allemand (« Hamas jugend »).

À ce sujet, nous devons une fois encore rappeler que les manifestations de civils palestiniens contre l’oppression israélienne ne sont pas nouvelles et constituent une initiative populaire. Les Palestiniens protestent contre les conditions intolérables dans lesquelles ils vivent non pas seulement depuis le 30 mars, mais depuis des dizaines d’années. Comme n’importe quel autre être humain, ils ne peuvent endurer pendant des décennies la violence de l’oppression, de la domination et du contrôle exercés par les forces d’occupation israéliennes sans au moins s’y opposer en tenant des manifestations pacifiques. Il n’est pas étonnant, mais bien normal, que les Palestiniens protestent contre les conditions insupportables et inhumaines dans lesquelles ils sont forcés de vivre.

Étant donné qu’Israël continue de tuer délibérément des civils palestiniens et de faire preuve d’un mépris flagrant pour la vie humaine, il faut absolument que la communauté internationale agisse d’urgence pour désamorcer la situation et empêcher de nouvelles agressions contre la population palestinienne. Nous demandons donc de nouveau que celle-ci bénéficie d’une protection, de façon à garantir la sécurité et le bien-être d’une population civile sans défense, retenue

captive encore aujourd'hui après plus d'un demi-siècle d'occupation et plus de 10 ans de blocus.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la reprise prochaine de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale en vue de l'adoption d'une résolution qui contribuerait aux efforts faits actuellement pour désamorcer les tensions, prévenir de nouvelles violences contre les civils et faire progresser l'examen rigoureux des mesures visant à garantir la sécurité, le bien-être et la protection de la population civile palestinienne, à commencer par l'élaboration d'un rapport du Secrétaire général contenant des propositions sur les moyens d'atteindre ces objectifs, notamment des recommandations sur un mécanisme de protection internationale.

Nous demandons aux États Membres d'apporter leur précieux soutien de principe à cet important projet de résolution, conformément aux responsabilités qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies, du droit international, dont le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, des résolutions de l'ONU et de l'obligation collective de protéger les civils, notamment les enfants, dans des situations de conflit armé, cette situation d'occupation étrangère comprise.

Les Palestiniens attendent de la communauté internationale qu'elle prenne d'urgence des mesures responsables face à cette crise. Il ne faut pas donner l'impression que leurs vies sont inutiles, qu'elles ne méritent pas l'attention de la communauté internationale ni même d'être protégées, mais montrer la pertinence des instruments internationaux pour protéger les civils en toute circonstance et pour préserver les perspectives d'une paix juste.

La présente lettre fait suite aux 639 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 5 juin 2018 (A/ES-10/785-S/2018/537), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**